
ALTA BLUE

Société Anonyme au capital de 999 999 euros

Siège Social : 8 avenue Delcassé 75008 Paris

R.C.S. Paris 522 193 796

« Autres informations » relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la société Alta Blue établies dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Alta Blue visant les 6 665 actions Aldeta encore non détenues par Alta Blue, au prix de 11,95€ par action



Le présent document relatif aux « Autres Informations » de la société Alta Blue (la « Société ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 22 septembre 2011, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de l'Instruction 2006-07. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Alta Blue.

Des copies de ce document sont disponibles sur le site Internet de l'AMF ([www. amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et peuvent être obtenues gratuitement auprès de :

Alta Blue
8 avenue Delcassé
75008 Paris

1. PERSONNE RESPONSABLE	3
2. PRÉAMBULE	3
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT L'INITIATEUR.....	3
3.1 DÉNOMINATION SOCIALE	3
3.2 SIÈGE SOCIAL	3
3.3 FORME JURIDIQUE, NATIONALITÉ ET INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE	3
3.4 DURÉE DE LA SOCIÉTÉ	3
3.5 DURÉE DE L'EXERCICE SOCIAL.....	4
3.6 OBJET SOCIAL	4
3.7 RÉPARTITION DES BÉNÉFICES	4
3.8 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	4
4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE L'INITIATEUR	5
4.1 CAPITAL SOCIAL	5
4.2 CESSIION ET TRANSMISSION DES ACTIONS	5
4.3 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS.....	5
4.4 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	5
4.5 DIVIDENDES.....	6
4.6 PACTE D'ACTIONNAIRES	6
4.7 INSTRUMENTS FINANCIERS NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL	6
4.8 AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL	6
4.9 NANTISSEMENTS, GARANTIES, SÛRETÉS.....	6
4.10 LIEUX OÙ LES DOCUMENTS SOCIAUX D'ALTA BLUE PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS.....	6
5. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE L'INITIATEUR	7
5.1 LA DIRECTION	7
5.1.1 Président de la Société	7
5.1.2 Nomination du premier Président	7
5.2 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.....	7
5.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
6. PRESENTATION DE L'ACTIVITE.....	8
7. FAITS MARQUANTS, EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	8
8. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES CONCERNANT L'INITIATEUR	8
9. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS RELATIFS A L'INITIATEUR	8
9.1 COMPTE DE RÉSULTAT	9
9.2 BILAN	10
9.2.1 Actif	10
9.2.2 Passif	11
9.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	11

1. PERSONNE RESPONSABLE

« J'atteste que le présent document qui a été déposé 23 septembre 2011 et qui sera diffusé le 26 septembre 2011 soit au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07, dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Alta Blue visant les actions de la société Aldeta. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Paris, le 23 septembre 2011

Altarea,

Président d'Alta Blue

Altarea est représentée par Monsieur Alain Taravella, Gérant

2. Préambule

Depuis la clôture de la garantie de cours réalisée en novembre 2010, la participation de la société Alta Blue au capital de la société Aldeta, s'élevant à 99,97% du capital de la société Aldeta, est restée inchangée.

Le présent document est établi dans le cadre de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par la société Alta Blue au prix unitaire de 11,95 € sur les titres de la société Aldeta qu'elle ne détient pas déjà, à savoir 6 665 actions représentant 0,03% du capital de cette société.

3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT L'INITIATEUR

3.1 DENOMINATION SOCIALE

Alta Blue (la « Société »).

3.2 SIEGE SOCIAL

Le siège social est 8 avenue Delcassé 75008 Paris

3.3 FORME JURIDIQUE, NATIONALITE ET INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

Alta Blue est une société par actions simplifiée de droit français, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 522 193 796.

3.4 DUREE DE LA SOCIETE

La Société a été constituée le 29 avril 2010 pour une durée de 99 ans à compter de cette date. Cette durée pourra être prorogée par les associés d'Alta Blue statuant conformément à la loi.

3.5 DUREE DE L'EXERCICE SOCIAL

L'année sociale a une durée de 12 mois, commençant le 1^{er} janvier de chaque année et finissant le 31 décembre de la même année.

Par exception, le premier exercice social ouvert le 29 avril 2010 a été clos 31 décembre 2010.

3.6 OBJET SOCIAL

Alta Blue a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, pour elle-même ou en participation avec des tiers, à titres principal :

- o L'acquisition, la détention et la gestion d'Aldeta, dont l'objet principal est, directement ou indirectement, la détention et l'exploitation du centre commercial Cap 3000 situé Avenue Eugène Donadeï - 06703 Saint Laurent du Var et son terrain d'assiette détenus en pleine propriété par Aldeta ;
- o La participation en qualité d'emprunteur ou de prêteur à toute opération de prêt ou de trésorerie et la possibilité de consentir à cet effet toutes garanties réelles ou personnelles, mobilières ou immobilières, hypothécaires ou autres dans le cadre de la détention et la gestion d'Aldeta et en garantie de toutes sommes dues par la Société ou d'Aldeta ;
- o Et, plus généralement, toutes opérations civiles, financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières jugées utiles pour le développement de l'un des objets précités de la Société.

3.7 REPARTITION DES BENEFICES

Chaque action d'Alta Blue donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

3.8 CONVENTIONS REGLEMENTEES

[Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, Alta Blue a conclu les conventions suivantes, qui sont visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce :

- o Deux conventions de prêt d'associé avec respectivement Crédit Agricole Assurances, le 25 juin 2010, et Azur France II, le 30 juin 2010, aux termes desquelles ces derniers ont chacun consentis à la Société un prêt d'associé d'un montant de 100.000.000 d'euros ; et
- o Un mandat de gestion administrative et comptable, le 25 juin 2010, avec Altarea.

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, une copie de chacun de ces documents a été transmise au commissaire aux comptes de la Société. Le rapport dudit commissaire aux comptes qui sera soumis aux associés lors de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de la Société décrit plus en détail chacune de ces conventions.

4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX CONCERNANT LE CAPITAL DE L'INITIATEUR

4.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital social d'Alta Blue s'élève à 999 999 euros, divisé en 999 999 actions d'un euro de nominal chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées.

4.2 CESSION ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Tout transfert de titres au profit d'un tiers ou d'un affilié est soumis à un agrément préalable obtenu auprès des associés tel que décrit à l'article 14 des statuts.

4.3 DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

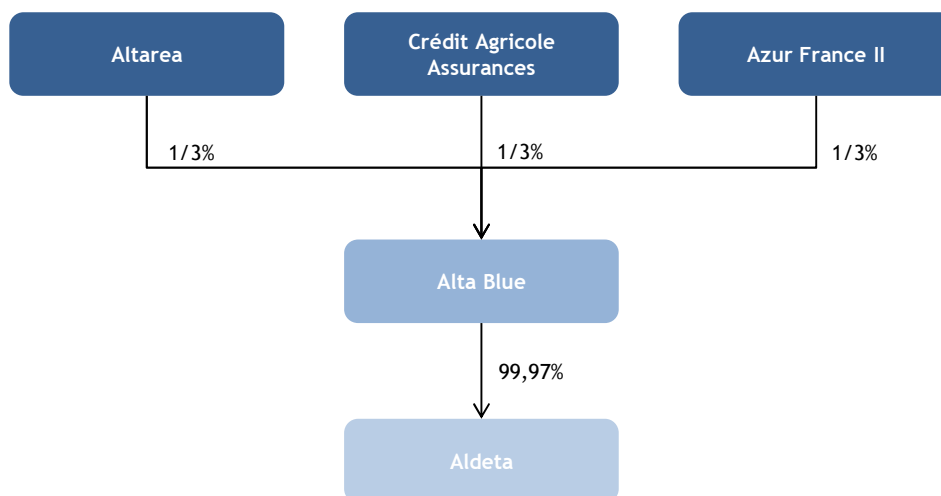
A chaque action d'Alta Blue est attaché un droit de vote.

Il est attaché à chaque action un droit préférentiel de souscription donnant à son titulaire le droit de souscrire, lors de toute augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, à un nombre d'actions proportionnel au nombre d'actions qu'il détient.

4.4 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Alta Blue est détenue à égalité par :

- o Altarea, société en commandite par actions au capital de 155 539 502,06 euros dont le siège social est situé 8 avenue Delcassé 75008 à Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 480 877
- o Crédit Agricole Assurances, société anonyme au capital de 1 101 549 210 euros, dont le siège social est situé 50/56 rue de la Procession, 75015 à Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451 746 077
- o Azur France II Sarl, société de droit Luxembourgeois dont le siège social est à Luxembourg (2336), 12-14 rue Léon Thyès au Grand Duché du Luxembourg. La société Azur France II Sarl, est contrôlée par APG Strategic Real Estate II, contrôlé par des fonds de pensions hollandais.



4.5 DIVIDENDES

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide d'inscrire celui-ci à un ou plusieurs postes de réserves, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer

L'assemblée générale peut décider de la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

La part de chaque associé dans les bénéfices et sa contribution aux pertes sont proportionnelles à sa quotité dans le capital social.

A ce jour, la société Alta Blue, n'a versé aucun dividende.

4.6 PACTE D'ACTIONNAIRES

Un pacte d'associés (le « **Pacte** ») a été conclu le 6 mai 2010, pour une durée de 15 ans, entre Altarea, Crédit Agricole Assurances et Sichting Pensioenfond ABP, aux fins d'organiser leurs relations au sein de la Société. Azur France II Sarl a adhéré au Pacte le 18 juin 2010. Le Pacte prévoit notamment des clauses relatives aux transferts des titres de la Société, aux promesses de vente des titres de la Société entre les associés ainsi qu'au fonctionnement et l'organisation de la Société.

4.7 INSTRUMENTS FINANCIERS NON REPRESENTATIFS DU CAPITAL

Néant

4.8 AUTRES TITRES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Néant

4.9 NANTISSEMENTS, GARANTIES, SURETES

Tout nantissement d'actions de la Société doit être soumis à l'accord préalable des associés de la Société.

Le bénéficiaire du nantissement devra, le cas échéant, être agréé par les associés de la Société.

A ce jour, aucun titre de la Société ne fait l'objet de nantissement

4.10 LIEUX OU LES DOCUMENTS SOCIAUX D'ALTA BLUE PEUVENT ETRE CONSULTES

Les documents sociaux d'Alta Blue peuvent être consultés au siège social d'Alta Blue : 8 avenue Delcassé, 75008 Paris.

5. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE L'INITIATEUR

5.1 LA DIRECTION

5.1.1 Président de la Société

Le président de la Société (le « Président ») est nommé par la collectivité des associés de la Société. Le Président peut être une personne morale. Dans ce cas, le représentant de la personne morale est soumis aux mêmes conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités que s'il était Président de la Société en son propre nom.

Le Président est désigné pour une durée indéterminée. En cas de décès, démission, révocation ou dissolution du Président, il est pourvu à son remplacement dans les plus brefs délais.

Le Président est révocable à tout moment et sans motif par décision de la collectivité des associés de la Société.

Le Président ne perçoit aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions.

Le Président représente la Société à l'égard des tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social et sous réserve des pouvoirs reconnus par les statuts à la collectivité des associés de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts de la Société suffise à constituer cette preuve.

5.1.2 Nomination du premier Président

Le premier Président de la Société est Altarea, société en commandite par actions au capital de 155 539 502,06 euros, dont le siège social est situé 87 avenue Delcassé 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et de Sociétés de Paris sous le numéro 335 480 877.

Conformément aux statuts de la Société, le premier Président a été nommé pour une durée indéterminée et est représenté par M. Alain Taravella.

5.2 ASSEMBLEES GENERALES

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux qui mentionnent le texte des résolutions mises aux voix et le résultat des votes.

L'assemblée générale est présidée par le Président ou par l'auteur de la convocation ou, en son absence, par une personne spécialement désignée à cet effet par les associés de la Société présents.

Une feuille de présence est signée par chaque associé de la Société assistant à l'assemblée et il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et par chaque associé de la Société.

Les procès-verbaux sont établis sur un registre spécial tenu au siège social de la Société. Les copies ou extraits des procès-verbaux de délibération des associés de la Société sont valablement certifiés par le Président ou l'auteur de la convocation.

Les assemblées sont convoquées par le Président, agissant de sa propre initiative ou conformément à l'article 18.2 des statuts de la Société.

L'assemblée est réunie au siège social de la Société ou en tout endroit en Ile-de-France, indiqué dans la convocation, ou dans tout autre lieu approuvé par l'ensemble des associés de la

Société. L'assemblée peut également être tenue par conférence téléphonique ou visioconférence, sauf si des associés de la Société représentant un quart du capital notifient au Président et aux autres associés de la Société, au moins trois jours avant la date de l'assemblée, son souhait que celle-ci se tienne physiquement.

La convocation en assemblée est faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au moins quinze jours avant la date de la réunion. Ladite convocation indique l'ordre du jour, le texte de tout projet de résolutions et contient les rapports et documents nécessaires à la bonne information des associés de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, au cas où les associés de la Société sont présents ou représentés, l'assemblée sera valablement tenue même en cas de convocation orale et sans délai. Dans ce cas, les associés de la Société pourront convenir de recevoir l'intégralité des documents relatifs à l'ordre du jour au plus tard le jour de ladite assemblée.

Chaque associé de la Société a le droit de participer à toute décision soit directement soit par un mandataire. Le(s) commissaire(s) aux comptes est (sont) convoqués aux assemblées.

L'assemblée est réunie aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société et en tout état de cause au moins une fois par an. Une personne tierce peut assister à l'assemblée à la requête d'un associé de la Société et avec l'accord des autres associés de la Société.

5.3 COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes titulaire nommé est : Ernst & Young et Autres - Société par action simplifiée - 438 476 913 RCS Nanterre.

Le Commissaire aux comptes suppléant est : Auditex - Société par action simplifiée - 377 652 938 RCS.

6. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

Alta Blue est une société ad hoc créée en vue de l'acquisition et la détention de la société Aldeta, tel que spécifié dans ses statuts à l'article 3.

7. FAITS MARQUANTS, EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Alta Blue a déposé le 7 septembre 2011 un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire.

8. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES CONCERNANT L'INITIATEUR

A la connaissance d'Alta Blue, il n'existe actuellement aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter de manière significative l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière d'Alta Blue.

9. RENSEIGNEMENTS FINANCIERS RELATIFS A L'INITIATEUR

En raison de la récente création de la société (29 avril 2010), les comptes sociaux du premier exercice s'étendent sur 8 mois.

9.1 COMPTE DE RESULTAT

en K€	31/12/2010	31/12/2009
Production vendue de services		
CHIFFRES D'AFFAIRES		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts charges		
Autres produits		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	18	
Dotations d'exploitation aux provisions		
Autres charges		
CHARGES D'EXPLOITATION	18	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-18	
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	21	
PRODUITS FINANCIERS	21	
Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 068	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	5 068	
RESULTAT FINANCIER	-5 048	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-5 066	
en K€	31/12/2010	31/12/2009
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	115	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	115	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-115	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	21	
TOTAL DES CHARGES	5 202	
BENEFICE OU PERTE	-5 181	

9.2 BILAN

9.2.1 Actif

en K€	Brut	Amortisse ments Provisions	31/12/2010	31/12/2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	293 412		293 412	
Participations	293 412		293 412	
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	293 412		293 412	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres				
DIVERS ET DISPONIBILITES	4 484		4 484	
Actions propres				
Autres valeurs mobilières de placement	4 318		4 318	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	166		166	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	4 484		4 484	
TOTAL ACTIF	297 896		297 896	

9.2.2 Passif

en K€	31/12/2010	31/12/2009
Capital social ou individuel	1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	99 000	
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-5 181	
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées	115	
CAPITAUX PROPRES	94 934	
Provisions		
PROVISIONS		
DETTE FINANCIERES	202 521	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	202 521	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTE D'EXPLOITATION	7	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7	
Dettes fiscales et sociales		
DETTE DIVERSES	435	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	435	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
DETTE	202 962	
TOTAL PASSIF	297 896	

9.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Code de commerce articles L123-13 à L123-21 et R123-195 à R123-198, le décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 et le règlement CRC n° 99-03 homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Annexe au bilan et au compte de résultat de la société Alta Blue SAS qui se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2010 (en euros) :

- Total Bilan	297 896 170 €
- Total Chiffre d'Affaires	0 €
- Resultat net comptable	-5 181 496 €

9.3.1.1 Faits significatifs de l'exercice

La société Alta Blue a été immatriculée au RCS de Paris le 29 avril 2010 sous le numéro 522 193 796. Son siège social se situe 8, avenue Delcassé, 75008 Paris.

Le premier exercice de la société a une durée de 8 mois.

Le capital de la société est de 999 K€ divisé en 999.999 actions d'une valeur nominale de 1 € et la prime d'émission s'élève à 99.000 K€.

La société est détenue à hauteur de 33,33 % par chacun des associés Altarea SCA, Prédica et Azur France II (ABP).

La société Alta Blue a acquis le 30 juin 2010 les titres d'Aldeta, société détenant le Centre Commercial CAP 3000 situé à Saint-Laurent du Var (Alpes-Maritimes) pour un montant global, frais d'acquisition inclus de 293 412 K€.

L'acquisition des titres ALDETA a été financée par l'apport en capital et par un apport en comptes courant de 100.000 K€ par chacun des 2 associés Prédica et Azur France II.

9.3.1.2 Comparabilité des comptes

Il s'agit du premier exercice social de la société.

9.3.1.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 99-03 du Comité de Réglementation Comptable homologué par arrêté ministériel du 22 juin 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général de 1982.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux régies générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Sauf mention contraire, les comptes annuels sont établis et présentés en (K€) milliers d'euros.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci après.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières regroupent les titres de filiales et participations ainsi que les créances rattachées à ces titres ou les créances rattachées à des participations indirectes de la société.

Les immobilisations financières sont valorisées au coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les immobilisations financières sont susceptibles d'être dépréciées lorsque leur valeur comptable présente un écart négatif significatif par rapport à leur valeur d'utilité telle que définie par le plan comptable général, cette dernière étant appréciée en fonction de critères multiples tels que capitaux propres, rentabilité et perspectives de rentabilité, perspectives de développement à long terme, conjoncture. Il est tenu compte de la valeur de marché des actifs détenus par les filiales ou sous filiales.

CREANCES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances présentant un risque total ou partiel de non-recouvrement font l'objet de dépréciation par voie de provision. Les provisions sont déterminées client par client sous déduction du dépôt de garantie, en prenant en compte notamment l'ancienneté de la créance, l'avancement des procédures engagées et les garanties obtenues.

AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Pour déterminer la valeur brute des SICAV cédées, la méthode FIFO est utilisée.

Elles font l'objet d'une provision lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Tableau des immobilisations financières brutes en K€

Titres de participation et créances financières	31/12/2009	Augmentati on	Diminution	31/12/2010
TITRES DE PARTICIPATIONS		293 412		293 412
- Dont Aldéta		293 412		293 412
CREANCES FINANCIERES				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
- Dont Aldéta				
PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS				
- Dont Aldéta				
Total brut		293 412		293 412

Au 31/12/2010, la société détient 99.97 % du capital de la société Aldéta.

Tableau des provisions des immobilisations financières en K€

Provisions pour Dépréciations	31/12/2009	Augmentat ions de l'exercice	Diminutions de l'exercice		31/12/2010
		Dotations	Provisions devenues sans objet	Provisions utilisées	
Provisions sur titres de participation					
Provisions sur créances rattachées à des participations					
Total					0

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances présentant un risque total ou partiel de non-recouvrement font l'objet de dépréciation par voie de provision.

Tableau des créances en K€

Créances	Valeur brute 2010	Provision	Valeur nette 2010	Valeur nette 2009
Créances clients et comptes rattachés				
<i>Autres créances</i>				
Personnel et comptes rattachés				
Avances et acomptes				
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat, autres collectivités : créances diverses				
Groupe et associés				
Débiteurs divers				
Total				

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont composées d'OPCVM BFT

Tableau des valeurs mobilières de placement (actions propres) en K euros

	31/12/2009	Augmentat ion	Diminution	Transfert / autres	Provision	31/12/2010
Actions propres						
VMP		4 318				4 318
Total		4 318				4 318
Nb Actions						0
Nb SICAV		327				327

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Tableau d'évolution des capitaux propres

Capitaux Propres	31/12/2009	Distributio n Affectation	Réduction capital, frais d'émission	Augmentati on capital et apports	Résultat 2010	31/12/2010
Capital Social				1 000		1 000
Primes d'émission				99 000		99 000
Primes de fusion						
Bons de souscription d'actions						
Réserve légale						
Réserve disponible						
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice					(5 181)	(5 181)
Subventions d'investissements						
Provisions réglementées				115		115
Total				100 115	(5 181)	94 934

Les mouvements significatifs résultent des opérations décrites dans le paragraphe des « Faits significatifs de l'exercice ».

PROVISIONS REGLEMENTEES

Tableau d'évolution des provisions réglementées

Provisions Réglementées	31/12/2009	Augmentat ions de l'exercice	Diminutions de l'exercice		31/12/2010
		Dotations	Provisions devenues sans objet	Provisions utilisées	
Provisions gisements miniers, pétroliers					
Provisions pour investissement					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires		115			115
Autres provisions réglementées					
Total		115			115

Les amortissements dérogatoires correspondent à l'amortissement sur 5 ans des frais d'acquisition des titres Aldeta.

EMPRUNTS ET AUTRES DETTES

Tableau de ventilation des dettes par échéance

Emprunts et autres Dettes	31/12/2010	à 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	31/12/2009
Emprunts obligataires convertibles	202 521	2 521		200 000	
Emprunts bancaires					
Dépôts et cautionnements reçus					
Autres emprunts					
Fournisseurs et comptes rattachés	7	7			
Dettes Personnel et organismes sociaux					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat : impôt sur les bénéfices					
Etat : taxe sur la valeur ajoutée					
Etat : obligations cautionnées					
Etat : autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	435	435			
Groupe et associés					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
Total	202 962	2 962		200 000	

Selon le pacte d'associés conclu le 6 mai 2010, l'acquisition des titres est financée à hauteur de 99.999 K€ par des apports en capital réalisés à part égales par Altarea, Azur France II (ABP) et Prédica et à hauteur de 200.000 K€ maximum par un apport en compte courant initial réalisé à parts égales par Azur France II (ABP) et Prédica. Ces comptes courants donnent droit à un intérêt au taux fixe de 5 % et à un intérêt variable additionnel.

Tableau des charges à payer dans les postes du bilan

Charges à payer dans les postes du bilan	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes financières		
Fournisseurs et comptes rattachés	7	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	435	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Groupe et associés		
Divers		
Total	442	

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

CHARGES D'EXPLOITATION

Tableau des charges d'exploitation en K€

	31/12/2010	31/12/2009
Charges locatives et Copropriété		
Entretien et Réparations		
Primes d'Assurance		
Commissions et honoraires	(1)	18
Publicité et relations publiques		
Services Bancaires et comptes assimilés		
Impôts & Taxes		
Charges de personnel		
Dotations aux amortissements et provisions		
Achats stockés		
Indemnités de résiliation et d'éviction		
Autres Charges		
Total charges d'exploitation	18	

(1) Les honoraires sont essentiellement constitués d'honoraires de Commissaire aux comptes et d'insertion publicitaires.

RESULTAT FINANCIER

	31/12/2010	31/12/2009
Produits financiers		
- Dividendes		
- Différences positives de change		
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	(1) 21	
- Reprises sur provisions pour dépréciations des VMP		
- Autres produits financiers		
Total	21	
Charges financières		
- Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
- Pertes s/ créance liées à des participations		
- Intérêts sur emprunts externes		
- Charges de comptes courants	(2) 5 068	
- Charges sur instruments financiers (Swaps, Caps)		
- Autres charges financières		
Total	5 068	
Résultat Financier	-5 048	

(1) Produits sur les cessions de VMP

(2) Rémunération des intérêts comptes courants des associés Azur France II (ABP) et Prédica

RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31/12/2010	31/12/2009
Produits Exceptionnels		
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
- Produits exceptionnels sur opérations en capital		
- Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total		
Charges Exceptionnelles		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	115	
Total	115	
Résultat Exceptionnel	(115)	

Le résultat exceptionnel enregistre uniquement l'opération suivante :

- Amortissement dérogatoire des frais d'acquisitions des titres Aldeta.

SITUATION FISCALE

La société ALTA BLUE est soumise à l'impôt sur les sociétés. La perte fiscale de l'exercice 2010 s'élève à - 3.989 K€.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES

La société ALTA BLUE SAS est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle dans les comptes de la société : ALTAREA SCA dont le siège est situé au 8 avenue Delcassé 75008 Paris.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

OPERATIONS AVEC LES SOCIETES LIEES

Postes concernés au bilan	Montant au bilan	dont entreprises liées
Actif		
Titres de participations et autres titres	293 412	293 412
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Trésorerie et charges constatées d'avance	4 484	
Amortissements et Provisions		
Passif		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes financières	202 521	
Dettes fournisseurs	442	
Dettes fiscales et sociales		
Dettes diverses et produits constatés d'avance		
Postes concernés du compte de résultat	Montant net au résultat	dont entreprises liées
Produits d'exploitation		
Prestations de services & Loyers		
Reprises & Transfert de charge		
Autres Produits		
Charges d'exploitation		
Achats et charges externes	18	
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Autres intérêts et produits financiers	21	
Reprises & Transfert de charge		
Charges financières		
Quote-part de pertes acquies des filiales		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	5 068	
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	115	

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNES

ENGAGEMENTS RECUS

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Pas d'événement significatif.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Capital	Capitaux propres autre que le capital	Quote-part détenue	Valeur Brute des titres	Valeur Nette des titres	Prêts et avances consentis	Valeur nette des Prêts et Avances	Montant des cautions et avals	Résultats du dernier exercice clos	Dividende s encaissés par la société	CAHT
FILIALES (+ 50%)											
SAS ALDETA - 353 900 699	37 744	111 358	99,97	293 412	293 412				-1 417		29 484
PARTICIPATIONS (10 à 50%)											
AUTRES TITRES											

9.3.1.4 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



ERNST & YOUNG

Ernst & Young et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine cedex
Tél. : +33 (0) 1 55 61 00 00
www.ey.com/fr

Alta Blue
Premier exercice du 29 avril au 31 décembre 2010

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif au premier exercice du 29 avril au 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Alta Blue, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

SAS à capital variable
438 476 513 R.C.S. Nanterre
Société de Commissaires aux Comptes

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants ;

La note sur les « immobilisations financières » expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation détenus par votre Société.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies en annexe ; nous avons également procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations comptables retenues pour déterminer la valeur d'utilité de ces titres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 22 avril 2011

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Roch Varon